



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA  
LEGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la  
Protection des Milieux**

Affaire suivie par : Jean-Luc CORONGIU

Tél: 04;84.35.42.72

Dossier 2017-161-A

[jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le **16 OCT. 2020**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Société BASELL POLYOLEFINES**

---

**demande de réaffectation d'un  
bac de stockage déjà existant**

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 15 octobre 2020, il sera procédé sur le territoire des communes de Berre l'Étang et Rognac, à une enquête publique unique au sujet de la demande formulée par société BASELL POLYOLEFINES, domiciliée Chemin Départemental 54, 13130 Berre l'Étang, en vue d'être autorisée à réaffecter le bac T1013 pour le stockage de produits hydrocarburés et en vue de l'instauration de servitudes d'utilité publique.

Le projet consiste à réaffecter le bac T1013, situé sur le parc de Bruni, pour stocker le mélange de GEP (GOC+EaB+Pitch) et l'exporter vers le Port de la Pointe via le Pipe 2, et d'instaurer de nouvelles servitudes d'utilité publique.

Ce dossier ne comporte pas d'étude d'impact selon la décision au cas par cas émise par l'autorité environnementale compétente le 23 août 2019, consultable à l'adresse <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille Cedex 06, à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande d'instauration de servitudes sont consultables pendant toute la durée de l'enquête par le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Berre-l-Etang>

Dans le cadre de la protection contre la commission d'actes de malveillances dans les établissements classés SEVESO, les données potentiellement sensibles pour la sécurité, ne sont pas diffusables ou communicables,

mais restent consultables en Préfecture dans les conditions prévues par l'instruction du Gouvernement en date du 6 novembre 2017.

Ce dossier contient également des données relatives à la sécurité qui ne peuvent être ni consultées, ni communiquées, ni diffusées.

Afin que le public puisse prendre connaissance de l'ensemble du dossier, le DDAE est consultable également sur un poste informatique pendant cette même durée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06, à la Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement (DCLE), Bureau des Installation et Travaux Réglementés pour la Protection de Milieux (BITRPM), Téléphone : 04.84.35.42.60 ou 04.84.35.42.72

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur :

**Stéphane COPPEY,**  
**Directeur Développement et Politique Territoriale**

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec le commissaire enquêteur afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Les frais occasionnés par la mise à disposition des moyens nécessaires à la sécurité sanitaire dans le prolongement du bon déroulement de l'enquête publique seront susceptibles d'être pris en charge par le pétitionnaire.

**Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation du dossier en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.**

Les pièces des dossiers ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en **Mairies de Berre l'Étang et de Rognac**, pendant 6 semaines **du 9 novembre 2020 au 18 décembre 2020 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner directement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de :

*- Berre l'étang, Centre administratif (Entrée Cadaroscum), Pôle Urbanisme et Développement, Place du Souvenir Français, 13130, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14 h à 17 h, **uniquement sur rendez vous au 04.42.74.93.43***

*- Rognac, Centre Technique Municipal, 25 Av Jean Mermoz, 13340, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, **uniquement sur rendez-vous au 04.42.87.84.39 ou 04.42.87.76.00.***

Le dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur internet à l'adresse suivante : <https://www.lyondellbasell.com/fr/berre-petrochemical-cluster/dossier-projet-export-gep> et ces mêmes remarques peuvent-être transmises par voie électronique à l'adresse [pref-ep-basellpolyolefines@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-ep-basellpolyolefines@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Ces observations, propositions et contre propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à la Mairie de Berre-l'Étang, **siège de l'enquête.**

Les observations écrites, mentionnées ci-dessus, ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale sont consultables au siège de l'enquête et le sont également sur le site internet de la Préfecture (article R.123-13 du code de l'environnement).

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public :

**en mairie de Berre l'Etang, à l'adresse précitée, uniquement sur rendez-vous au 04.42.74.93.43**

- le lundi	9 novembre 2020	de	14h00' à 17h00'
- le lundi	16 novembre 2020	de	14h00' à 17h00'
- le mardi	24 novembre 2020	de	9h00' à 12h00'
- le mardi	1 <sup>er</sup> décembre 2020	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	9 décembre 2020	de	14h00' à 17h00'
- le vendredi	18 décembre 2020	de	9h00' à 12h00'

**en mairie de Rognac, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, 1 place de l'Hôtel, 13340, uniquement sur rendez vous au 04.42.87.84.39 ou 04.42.87.76.00**

- le mercredi	18 novembre 2020	de	9h00' à 12h00'
- le vendredi	4 décembre 2020	de	14h00' à 17h00'

Par ailleurs, conformément à l'article L.515-37 du code de l'environnement, **une réunion publique** sera organisée par le commissaire enquêteur le **mercredi 9 décembre 2020 à 18h00 à la mairie de Berre-l'Etang, Salle Alain Bompard, 76 Av des Hydravions**, dans les formes prévues à l'article R.123-17 du même code, nécessitant néanmoins **une inscription préalable au 04.42.74.93.43**, compte tenu de la situation sanitaire actuelle et du nombre limité de personnes pouvant y assister.

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-6 2<sup>ème</sup> alinéa et des articles R.123-14 à R.123-17 du Code de l'Environnement.

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, de même que des remarques et observations recueillies lors de l'enquête publique, auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le responsable du projet est Monsieur Jérôme MAUVIGNEY, 04 42 74 49 13.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, ou de refus, et d'instauration de servitudes est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis, le cas échéant, du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Ces décisions seront prises sous la forme d'arrêtés préfectoraux, assortis des prescriptions en tant que décisions individuelles, qui seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

MARSEILLE, le 16 OCT. 2020

Pour le Préfet,  
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY